

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**



Séance du 3 mars 2026



Date de la convocation : 2 février 2026
Membres en exercice : 21, Membres présents : 15, Voix délibératives : 18

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 14h30, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille (OUESCO), désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, Président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, Gaigné Jean-Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Stephan Philippe, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Burel Bruno (COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN - POINTE DU RAZ), Kérisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE), Bonizec Emile, Laurin Eveline (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU NORD CAP SIZUN) formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Morel Stephane (Gaigné Jean-Michel), Yannic Jean-Bernard (pouvoir Burel Michel), Sergent Gilles (pouvoir à Burel Bruno)

Absents excusés : Bren Jean-Marc, Lauriou Benoit, Kervarec Ronan, Savina Henri

Personne invitée : Picheral Thomas (Directeur de OUESCO)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Considérant la date d'échéance de la ligne de trésorerie, précédemment contractualisée auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant maximum de 150 000 €, fixée au 27 février 2026,

Considérant le délai de versement des aides financières du dispositif « Breizh-Bocage » et le montant des dépenses associées aux opérations de restauration des milieux aquatiques pour l'année 2026, il est précisé que le syndicat va devoir faire face à un besoin supplémentaire de trésorerie,

Considérant la consultation de plusieurs établissements bancaires, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € sur une durée d'un an, à compter du 16 mars 2026, dans le cadre d'une convention avec la Caisse d'Epargne.

Les conditions particulières de la convention sont présentées ci-après :

- Montant maximum : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Tirage : pas de minimum imposé
- Frais de dossier : 500 €
- Taux variable : €ster + marge 0.60% (à titre indicatif taux €ster actuel : 1.926%)
- Commission d'engagement : 0 €
- Commission de non-utilisation : 0.08% de la différence entre le montant utilisé et le droit de tirage (montant maximum : 120 €)

Après en avoir délibéré, **le comité syndical**,

- **Décide de contracter auprès de la caisse d'épargne, une convention d'ouverture de crédit de trésorerie de 150 000 €, à compter du 16 mars 2026, aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières présentées ci-dessus.**
- **Prend l'engagement au nom du syndicat d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires à la couverture des intérêts.**
- **Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention de créer et de mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions, contributions et participations nécessaires pour assurer le paiement desdits intérêts.**
- **Confère, autant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le président pour la réalisation de l'emprunt, la signature de la convention à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.**

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

